

FSE du collège Clément Janequin
Compte rendu de l'Assemblée Générale tenue le jeudi 8 novembre 2018.

Etaient présents :

-Mme Broix (trésorière)		-Mme Glomot (principale du collège)
-M Rupin (secrétaire)	-Mme Bassez	-M Baris
-Mme Meunier	-Mme Leliboux	-Mme Kane
-Mme Bouineau	-Mme Costerigent	-Mme Coulandeau
-Mme Rabin (enseignante)	-M Russo (enseignant)	-Mme Prézelin (enseignante)
-Mme Péquériau (enseignante)		

I- Intervention de Mme Glomot, principale du collège.

Mme Glomot rappelle le rôle et le fonctionnement en autonomie du FSE.

II- Rapport financier réalisé par Mme Broix.

Mme Broix souligne que le budget du FSE est alimenté actuellement par la cotisation facultative (d'un montant minimum de 7 euros) ainsi que la vente de photos scolaires.

Il est précisé que le compte livret est crédité d'environ 5 400 euros et que le compte chèque l'est d'un peu plus de 9 700 euros.

III- Constitution d'un nouveau bureau.

Sont élu(e)s à l'unanimité les personnes suivantes : Mme Bassez Maggy (présidente) ; Mme Péquériau (vice-présidente) ; Mme Bouineau (trésorière) ; Mme Rabin (=trésorière adjointe) ; M Rupin (secrétaire) ; Mme Coulandeau (secrétaire adjointe).

IV- Intervention de Mme Rabin.

Présentation d'un projet de voyage en Ecosse pour deux classes de 4èmes. Il est précisé que plusieurs actions seront menées afin de financer une partie du coût.

V- Décisions du nouveau bureau.

-Adhésion réduite : Le montant minimum est fixé à 5 euros (puis 2 euros supplémentaires pour les enfants d'une même fratrie)

-Barème des subventions modifié :

- > Subvention d'1 euro pour les sorties n'excédant pas 5 euros,
- > Subvention de 2 euros pour les sorties entre 5 et 10 euros,
- > Subvention de 5 euros pour les sorties de plus de 10 euros,
- > Subvention de 10 euros pour les voyages scolaires.

Pour rappel, les subventions accordées aux différents clubs (si besoin est) restent inchangées.

-Date du bilan financier : Ce dernier se fera désormais fin juin-début juillet afin de faciliter le bilan recette-dépense.

-Augmentation du coût du colis de fournitures scolaires qui passe à la rentrée 2019 à 45 euros.

-Action envisagée : vente de galettes des Rois.

Pour le FSE, M Rupin.